

Approuvé par la Municipalité de Bussy-sur-Moudon le Le Syndic : Le Secrétaire :	Soumis à l'enquête publique à Bussy-sur-Moudon du au Le Syndic : Le Secrétaire :
Adopté par le Conseil Général de Bussy-sur-Moudon le Le Président : Le Secrétaire :	Approuvé par le Département compétent Lausanne, le La Cheffe du Département : Entré en vigueur le

IMPACT – CONCEPT SA ENVIRONNEMENT GÉOLOGIE EAU ENERGIE	Echelle 1 : 5'000	Date	Dessin	Visa
		29.03.2025	AD	VB
	Format 79.4x60.5cm	10.07.2026	CC	VB

— Péri-mètre communal et péri-mètre du Plan d'affectation communal (PACom)

	Zone centrale 15 LAT	
	Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT	
	Zone affectée à des besoins publics 15 LAT	
	Zone de verdure 15 LAT	Modifications apportées suite à l'ère publique du 22.08.2025 au 20.09.2025
	Zone de desserte 15 LAT	
	Zone agricole 16 LAT	Zone centrale 15 LAT
	Zone des eaux 17 LAT	Zone de verdure 15 LAT
	Zone de desserte 18 LAT	Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
	Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLVLFO)	

	Objet inscrit à l'inventaire
	Périmètre des régions archéologiques (à titre indicatif) et numéro d'identification

Zones de protection des eaux :

- S2
- S3

----- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEAux

----- Itinéraire SuisseMobile à vélo

Plan de base établi conformément au plan cadastral fourni par le
bureau d'études NPPR Ingénieurs et géomètres SA

Mensurations cadastrales du 7 février 2025
Géodonnées @ Etat de Vaud

Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le géomètre breveté
le:.....

.....

Joachim Nicod, ingénieur géomètre breveté

